

Par la suite, la paroisse fut à la présentation d'abord de l'abbé de l'abbaye de Saint-Jacut (1), puis du Pape et de l'évêque, chacun en son mois.

Dans son **Pouillé de la Province de Tours**, M. Longnon, indique **Locus Guennolay** dans l'archidiaconé de Léon, diocèse de Léon, comme taxé pour 30 sous. — Mais ce nom de paroisse ne se retrouve plus dans les comptes de 1467.

Eglise paroissiale

Extérieurement elle n'a rien de remarquable; les murs sont percés de fenêtres prosaïques du XVII^e ou du XVIII^e siècle, et il est possible que la maçonnerie soit de la même époque; un enduit de chaux empêche d'en examiner l'appareil. Le clocher, de 1681, comprend deux chambres de cloches superposées, entourées à la base d'une balustrade saillante et couronnées d'une mesquine flèche octogonale.

L'intérieur devrait offrir beaucoup d'intérêt à un vrai connaisseur et à un archéologue averti; je dis : un vrai connaisseur, car un profane n'y verra aucun caractère d'antiquité ni de style; les piles et les arcades ont leur appareillage dénaturé par un grossier

me de Domnonée: « de là vient, dit-il que les lieux qui appartenaient en propre à l'évêque de Dol, lors de l'érection des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, sont demeurés sous la juridiction des évêques de Dol. » D. Taillandier, dans D. Morice, **Hist. de Bret.** II, p. 411.

Duine: **La métropole de Bretagne**, p. 183: « Ce diocèse avait moins l'aspect d'une circonscription administrative que d'une fédération de petits territoires adjoints au **pagus dolensis**, ou disséminés dans la Domnonée, dans le Poutrécoët, et jusqu'en Neustrie. On dirait une puissante maison-mère enrichie de colonies. A ce caractère, nous reconnaissons une abbaye-évêché du type celtique. »

(1) Guillotin de Corson, **Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes**, I, p. 550. — On sait que saint Jacut était frère de saint Guénolé.

enduit badigeonné qui dissimule les assises et les joints et indique des faux claveaux barbares et illogiques. La nef comprend, de chaque côté, deux piles rectangulaires barlongues qui, sur un simple tailloir en biseau, portent des archivolttes à claveaux étroits et serrés, accusant le style roman du XI^e siècle, et qui gagneraient beaucoup à être débarrassés de leur enduit et bien indiqués par un bon rejointoiement correct qui donnerait à ces éléments leur caractère absolument intéressant.

Le transept est marqué par deux piles isolées et deux autres piles engagées dans l'entrée de l'abside. Chacune de ces quatre piles est cantonnée de colonnettes à bases moulurées et surmontées de chapiteaux à sculptures bizarres qui ont la prétention de représenter des bonshommes dont les jambes et les bras sont figurés par des lignes sinueuses qui nous reportent aux ornements primitifs du XI^e siècle. — Rien ne nous permet de conclure que l'abside ait été tracée en hémicycle.

Au maître-autel il y a un petit retable avec tabernacle à petites colonnes et galeries à balustres, puis un grand retable avec niches latérales accôtées de colonnes torses, abritant saint Guénolé et saint François d'Assise; la niche supérieure logeant un **Ecce-homo** surmonté d'un Père-Eternel; le tableau central représentant la Sainte-Famille.

A l'autel Nord, dans la chapelle qui dépendait jadis de la seigneurie de Kerriou et qui contient l'autel et le tableau du Rosaire (1), nous trouvons la statue de la Sainte-Vierge, sainte Anne et sainte Marthe avec bénitier et goupillon; par ailleurs saint Nicolas, sainte Marguerite, puis deux vierges gothiques dont l'une, du XIII^e siècle, d'une figure exquise et vêtue de drape-

(1) Toscer, **Le Finistère pittoresque**, I, 432.

ries pleines de grâce et de correction; elle porte sur le bras gauche un *Enfant Jésus* vêtu d'une longue robe et tenant un livre ouvert.

Dans la chapelle de droite, enfeu des seigneurs de Coatilès et console portant un écusson chargé d'un lion (1).

Le trésor de l'église enferme deux reliquaires: 1° une tête en argent, contenant des reliques de saint Guénolé, mesurant 0^m 22 de hauteur, présentant une ornementation de feuillages, au repoussé, genre XVI^e siècle. — 2° un bras d'argent contenant un ossicule du bras du saint Patron; longueur, 0^m 38; ornementation de feuilles de chardon. (D'après M. Le Guennec, ces objets d'orfèvrerie dateraient au moins du XV^e siècle).

Une bannière, XVII^e siècle représente, d'un côté, le Christ en croix entre la Sainte Vierge et saint Jean; de l'autre, la Sainte-Famille, retour d'Égypte, surmontée d'un Père-Eternel, avec rayons descendant sur l'Enfant-Jésus.

La croix du cimetière appartient à la catégorie des monuments du XVI^e siècle. Sous le Christ crucifié est agenouillée la Madeleine. A l'opposite est saint Guénolé, tête nue, tenant un livre ouvert de la main gauche et une crosse dans la droite. Sur les croisillons, la Sainte-Vierge et saint Jean. Sous la Sainte-Vierge, un ange tenant les armes des Carman; et sous saint Jean autre ange portant les armoiries des Le Ny de Kerriou.

— Locquénoles entendit les prédications du Vén. P. Maunoir, en 1674.

— « Ecuyer René-Marie Gourcun, seigneur de Keromnès, ancien porte-étendard des gardes du Roy, gouverneur de Carhaix, et ex-colonel de cavalerie, meurt à son manoir de Keromnès, le 23 août 1762 et est inhumé

(1) L. Le Guennec, *La Rivière et la Rade de Morlaix*, p. 44.



LOCQUÉNOLE. — LES RELIQUAIRES

(CLICHÉ CHAN, ABGRALL.)

dans l'église, ainsi qu'Ecuyer Pierre Le Gac de Lansalut, seigneur de Coatilès, ancien sénéchal et gouverneur de Guingamp, décédé à Morlaix, le 1^{er} mai 1763 » (1). Mais le 24 mai de l'année suivante, défense fut signifiée au recteur Gilles Le Merrer d'enterrer dans l'église.

— Il n'existe aucune chapelle sur le territoire de Locquénolé.

Suivant une lettre écrite par le recteur, M. Couffon, à Mgr André, le 2 floréal an 11, 22 avril 1803.

Au jour de l'Ascension, fixé pour le pardon, « il était d'usage de porter processionnellement autour de la paroisse, les reliques du saint patron. A cette procession se réunissaient celles de Taulé, d'Henvic, et de Carantec. Le dimanche suivant, jour de l'assemblée d'Henvic, ces mêmes reliques y étaient portées de la même manière, ainsi qu'à Taulé, le dimanche de la Trinité et le jour de la saint Pierre. Ces processions se faisaient jusqu'à l'année dernière, avec la plus grande pompe et parmi un très grand concours de peuple qui y assistait avec la plus grande piété et qui demande à grands cris qu'elles aient encore lieu. Mais d'après votre ordonnance du 20 fructidor dernier, (7 septembre 1802), concernant l'exercice du culte extérieur, je ne puis guère me rendre à leurs vœux, sans être préalablement autorisé de vous. »

Il y a une autre fête, le 3^e dimanche de Carême.

Charges & ressources

D'une étendue seulement de 87 hectares, la paroisse, à la fin de l'ancien régime, ne comptait guère que deux cent cinquante habitants. Néanmoins le Recteur y

(1) L. Le Guennec, *Vieux noms, Vieux souvenirs* dans le journal « *La Résistance* » de Morlaix.

jouissait d'une honnête subsistance, grâce aux ressources dont le détail sera fourni plus loin, et s'élevant annuellement au moins à 1.800 livres.

Quelques fondations

Un inventaire de 1703 (1) mentionne une des plus anciennes fondations. C'est le don fait le 10 août 1598, à la Fabrique, par Catherine Le Duc, veuve de Guillaume Martin, d'un petit lieu nommé **Ty Sant Guenole**.

Le 12 octobre 1634, appropriement en la juridiction de Pensez, par Guillaume Denis et sa femme Catherine Pohon, de deux lieux et convenants appelés Gorequer et Kermoal, à charge de fournir le pain béni tous les dimanches.

7 mai 1672; donation par Demoiselle Jeanne Le Borgne, dame douairière de Kerydonné, de 20 liv. de rente sur le lieu et convenant appelé Coballan, en Taulé.

« Le 30 juillet 1768, la fabrique concède à François-Gabriel de Poulpiquet de Kermen, demeurant au manoir du Fransic, en Carantec, moyennant une somme de 120 livres, l'emplacement d'un banc attenant à la chapelle des Trépassés, du côté de l'épître et appuyé à la balustrade du chœur, vis-à-vis d'un autre banc appartenant à M. de Lannigou Drillet, bailli de Morlaix, pour sa terre de Kergadoret » (2).

Le 26 février 1790, le recteur, M. Couffon, déclare avoir pour revenus : 1^o la dîme douze dans toute la paroisse, sauf pour un champ contenant environ deux journaux où l'on ne lève que la 20^e gerbe.

(1) Arch. Dép. 131 G 2.

(2) L. Le Guennec, *loco cit.*

2° 16 prémices et demie, dont chacune est un boisseau de froment, mesure de Morlaix, pesant 35 livres. Le tout valant 450 liv.

3° Le bénéfice de la chapellenie de Kergroadès, estimée valoir de revenu annuel 72 liv.

— Cette chapellenie, dite aussi de Kerangomar, était chargée d'une messe par semaine. Elle fut fondée par François de Kergroadez, seigneur dudit lieu, mort en 1617, à son manoir de Kerangomar, en Taulé, et assise sur une maison où demeurèrent les sieurs recteurs, avec ses dépendances, soit deux parcs, Parc-an-Ty, et Parc-Izella, plus un petit courtil, le tout comprenant deux journaux et demi (1).

4° 30 liv. de la fabrique pour desserte de fondations.

5° 50 liv. par an pour le tiers des offrandes.

Les charges du bénéfice s'élevaient à 126 liv. 16 s., se décomposant comme suit :

1° Frais de cueillette de la dîme, 60 liv.

2° Décimes annuels payables par la Rectorie, 14 liv.; par la chapellenie, 2 liv. 16 s.

3° Acquit d'une messe par semaine pour la chapellenie, 52 liv.

Après la Révolution, ces ressources ayant disparu, le desservant, M. Couffon, connut la gêne : « Le casuel, écrivait-il, va tout au plus à 30 livres par an... Mes paroissiens ne sont pas riches. Il n'y a que deux propriétaires sur la paroisse (2). Les autres sont tous fermiers ou pêcheurs...

Je n'ai d'ailleurs qu'à me louer de leurs bons procé-

(1) L. Le Guennec, *loco cit.*, et Arch. Dép. 131 G. 2.

(2) Mademoiselle de Lansalut et M. de Keréver.

dés à mon égard. Outre le tiers des offrandes, ils ont consenti à me donner un supplément de 100 livres. J'en ai fait moi-même la répartition, qui a été trouvée si juste qu'elle a été accueillie de tout le monde. Ce modique supplément, joint à l'avantage d'avoir le couvert chez Mademoiselle de Lansalut, me procurera une suffisante aisance... »

Ce M. Couffon, recteur de Locquénoles depuis 1786, refusa le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Traqué pour cet incivisme, il n'échappa que « par une espèce de miracle », mais « sans avoir seulement pu sauver un tome de bréviaire ». Ses effets mis sous scellés, furent vendus. Mademoiselle Marie-Anne Le Gac de Lansalut, dont les restes reposent depuis 1803, dans la tombe de sa sœur, Françoise Céleste, au côté droit du porche de l'église, recueillit et cacha le prêtre réfractaire dans son château de Kerriou. Le proscrit maintes fois dénoncé par les intrus, Le Roux, Couppe, Le Brun (vicaire constitutionnel de Locquénoles), et Corffdir, échappait aux recherches des patriotes en se dissimulant sous une futaille renversée. La chambre où il célébrait la messe est dite encore le **Paradis**. Plus tard, M. Couffon passa à Jersey, et revint ensuite à Locquénoles, où le Concordat lui rendit sa charge de recteur » (1), la paroisse étant désormais rattachée au diocèse de Quimper et de Léon.

Sous l'épiscopat de Mgr de Poulpiquet, M. l'abbé Kervennic, curé de Taulé, fit distraire de sa paroisse 26 ou 27 villages qui furent rattachés à Locquénoles.

La maison presbytérale fut acquise sous la Révolution par un sieur B. qui, s'étant trouvé mal dans ses affaires, la revendit pour 4.000 francs au recteur, M. Couffon, lequel, par la suite, en fit donation à la paroisse.

(1) L. Le Guennec, **Vieux noms, Vieux Souvenirs: l'Eglise de Locquénoles** dans le journal « **La Résistance** » de Morlaix.

Les sœurs du Saint-Esprit, établies depuis 1842 à Locquénolé, doivent la fondation de leur maison à la famille de Keréver.

Par un codicille du 22 septembre 1841, Mademoiselle de Lansalut, qui avait déjà légué 600 francs aux familles pauvres de Locquénolé, et 300 francs pour les pauvres de Taulé fréquentant habituellement l'église dudit Locquénolé, et 300 francs pour l'entretien intérieur de cette église, légua en outre six cents francs de rente pour l'entretien de deux religieuses, à charge de donner l'instruction aux petites filles et de prodiguer leurs soins aux malades.

Un décret du 31 mai 1875, autorisa la Congrégation du Saint-Esprit à accepter le legs de 3.000 francs fait par un sieur Tilly pour la construction d'une classe.

Recteurs avant la Révolution

1703. Allain de la Lande.
 1747-1765. Gilles Le Merrer.
 1765-1786. François-Claude Le Duc.
 1786. Vincent-Augustin Couffon.

Recteurs depuis la Révolution

1803-1839. Vincent-Auguste Couffon, né à Lanvollon, (Côtes-du-Nord), le 27 juin 1858. Ordonné le 21 septembre 1782.

(Le 9 juin 1822, décède à Locquénolé, M. Dourvert, jeune prêtre de grande espérance, auquel le recteur M. Couffon était fort attaché).

- 1839-1869. Pierre-Marie Corre.
 1869-1871. Alexandre-François-Marie Tanguy.

- 1871-1872. Gabriel Rolland.
 1872-1875. Philippe-Marie Huet.
 1875-1894. Yves Roudaut.
 1894-1908. Victor-Jean-Marie Ely.
 1908-1911. François Mével.
 1911-1920. Victor-Jean-Marie Ely.
 1920. Auguste Conq.

Vicaires

- 1831-1839. Pierre-Marie Corre.
 1874-1880. André Le Gall.
 1880-1883. Sény-Jean-Marie Fily.
 1883-1890. Alfred Chavet.
 1890-1892. Louis-François Tanguy.
 1892-1897. René-Louis-Sébastien Gorgeu.
 1897-1899. Jean-François Morel.
 1899-1900. Urcin-Marie Kerouanton.
 1900-1902. Louis-Charles-Marie Laurent.
 1902-1910. Louis Morvan.
 1910-1914. Pierre-Marie Cloarec.
 1914-1916. Prigent-Marie Gélébart.

Au cours du XIX^e siècle, Locquénolé a fourni deux prêtres.

Familles nobles de la paroisse

ou y ayant des prééminences

DE CARMAN : *D'or au lion d'azur, et aussi : écartelé aux 1 et 4 d'azur à la tour sommée de trois tourelles d'argent, le tout porté sur une roue de même, qui est Lesquélen ; aux 2 et 4, d'or au lion d'azur.*

LE NY DE COETELÉZ, seigneur de KERRIOU : *D'argent à l'écu d'azur en abyme, à l'orle de 6 annelets de gueules. — Devise de Coatelez : Humble et loyal.*

LE GAC DE LANSALUT : *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules. — Devise : Semper fidelis.*

POULPIQUET, sieur de KERMEN en Carantec : *D'azur à 3 pallerons (alias : pies de mer) d'argent, becquées et membrées de gueules. — Devise : De peu assez.*

GOURCUN, sieur de KEROMNÈS : *D'azur à la croix pattée d'argent chargée en cœur d'un croissant de gueules*

DRILLET, sieur de LANNIGOU en Taulé : *Fascé d'argent et de sable de 6 pièces, au lion d'or couronné de gueules brochant.*

— *usu* —